



Fiche produit

Gaipare Selection

Juin 2009

Nom du produit	Gaipare Selection		
Type de produit	Contrat collectif multisupport d'assurance vie à adhésion facultative souscrit par l'association G.A.I.P.A.R.E. (Groupement Associatif Interprofessionnel Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne) auprès d'AGF Vie dont la garantie principale est un capital différé variable libellé en euros et/ou en unités de compte, avec contre-assurance en cas de décès de l'assuré, et disposant d'une garantie « optionnelle » en cas de décès.		
Début de Commercialisation	Avril 2000 Fermé à la souscription depuis le 15/11/2005		
Cadre Fiscal	Assurance vie - PEP - Epargne Handicap - DSK		
Durée d'adhésion	Fixé librement par l'adhérent avec un minimum de 8 ans		
		Minimum	Maximum
	Sans garantie optionnelle décès	aucun	85 ans
	Avec garantie optionnelle décès	12 ans	75 ans
Versements	Versement(s) libre(s) et/ou Versement(s) régulier(s) Montant du versement fait à l'adhésion - Versement libre sans versements réguliers : 4 000 € - Versement libre + versements réguliers : 1 500 €		
Modalités de versements	Versement(s) libre(s) (en cours de vie du contrat) : 1 500€ (Minimum d'investissement de 300€ par support)		
Minima de versements	Versements réguliers : 100€/mois 300€/trimestre 600€/semestre 1 200€/annuel		
Frais	<ul style="list-style-type: none"> - De cotisation à l'Association : Taux annuel de 0,03% du capital géré - Frais sur versements : 3,95% <p>Cas particulier de réemploi de capitaux décès : frais réduits en cas de versements de capitaux décès issus des diverses conventions GAIPARE : 60€ prélevés sur le montant réemployé en Gaipare Sélection. Aucun frais sur versement en cas de réinvestissement de capitaux décès sur une adhésion déjà existante.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de gestion <ul style="list-style-type: none"> - Support en euros : 0,60% / an - Support exprimé en unités de compte : 0,95% / an 		
Garantie « optionnelle » en cas de décès accidentel	0,2% du capital constitué prélevé trimestriellement		
Arbitrage ponctuel	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de rachat : aucuns <p>1er arbitrage gratuit par année civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - puis 1,00 % du montant arbitré si le capital arbitré est < à 75 000€ - 0,75 % du montant arbitré si le capital arbitré est > à 75 000€ et < à 150 000€ - 0,50 % du montant arbitré si le capital arbitré est > à 150 000€ <p>avec un minimum de frais de 30€ et un maximum de 1 500€.</p> <p>Les arbitrages effectués vers le support monétaire Phénix Sécurité sont gratuits tout au long de l'adhésion.</p>		
Crédit	Nantissement possible		
Arbitrage ponctuel	Possible à tout moment Fréquence libre Possibilité(s) d'incidence purement fiscale (ex : dans le cadre du PEP ou de la fiscalité DSK, l'arbitrage peut mettre fin à la fiscalité spécifique) Clause de sauvegarde ayant pour but de contrôler les flux massifs de sorties du Fonds GAIPARE		

Rachat	<p>Possible à tout moment sans frais, ni pénalités contractuelles</p> <p>(possibilités d'incidences purement fiscales)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rachat(s) partiel(s) <p>Possible sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un montant minimum de 1 500€ - d'un solde de capital après rachat = 3 000€ - d'un solde minimum par support = 300€ <ul style="list-style-type: none"> - Rachats programmés <p>Possible sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un montant minimum = 250€ / trimestre, 500€ / semestre, 1 000€ / an - d'un solde de capital après rachat = 3 000€ - d'un solde minimum par support = 300 € <ul style="list-style-type: none"> - Rachat total <p>Possible à tout moment - Met fin à l'adhésion</p>
Avances	<p>Possible sous réserve d'un montant minimum de 1 500 €</p> <p>Maximum d'octroi : cumul de 60% du capital constitué sur l'adhésion, sans excéder 2 000 000€</p> <p>Maximum de l'encours inscrit au compte d'avance : 85% du capital constitué sur l'ensemble des supports.</p> <p>Taux d'intérêt de l'avance : max (moyenne des TME de l'année précédente + 1% ; taux brut de Participation aux Bénéfices de l'année précédente + 1%)</p> <p>Remboursable à tout moment.</p> <p>Tout versement, libre ou régulier, en présence d'avance est considéré comme un remboursement de celle-ci.</p>
Garantie « optionnelle » en cas de décès	<p>Choisie uniquement à l'adhésion</p> <p>Garantit le versement d'un capital égal au minimum à 100 % du cumul des versements, après déduction des frais sur versements et des droits d'adhésion à l'Association et diminué du cumul des rachats effectués depuis la date d'effet de l'adhésion ainsi que des sommes restant dues au titre du compte d'avance.</p> <p>Garantie maximum : l'écart entre le capital disponible à la date de réception de la déclaration du décès et de ce montant garanti ne pourra pas excéder 760 000€ au titre de l'ensemble des garanties plancher souscrites par l'assuré. La garantie « optionnelle » en cas de décès et le prélèvement des frais techniques cessent à la fin du trimestre civil au cours duquel l'assuré atteint ses 86 ans.</p>
Options au terme	<p>Prorogation par tacite reconduction de l'adhésion,</p> <p>Mettre fin à l'adhésion soit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement du capital, - Versement d'une rente viagère (réversible ou non), - Combinaison possible entre ces dernières possibilités
Nombre de supports	153 supports
Support euros	Fonds Gaipare
Taux net de Participation aux bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - 2007 : 4,45% - 2006 : 4,42% - 2005 : 4,46%
OPCVM	<p>152 dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supports Diversifiés : 37 - Supports Alternatifs : 2 - Actions françaises : 12 - Actions des pays de la communauté européenne : 20 - Actions de pays de la zone euro : 19 - Actions internationales : 52 - Obligations et autres titres de créance : 9 - Monétaire : 1